



Déclaration CGT au CNC du 28 février 2019

Un site pollué pour l'implantation de l'ARS Ile-de-France ?

Madame la Secrétaire Générale,

La CGT vous a interpellé au précédent CNC sur la façon dont les baux immobiliers des directions des Ministères et des ARS étaient suivis et/ou contrôlés par vos services.

Vous deviez vous rapprocher des services immobiliers du Ministère pour nous apporter des éléments d'éclairage sur ce sujet et nous sommes en attente de ces éléments.

La CGT souhaite aujourd'hui compléter ses propos avec les informations supplémentaires suivantes : nous avons illustré notre déclaration avec l'exemple de l'ARS Ile-de-France dont le bail avait été signé avec l'accord du Ministère et de Bercy sans prise en compte des risques liés à la pollution du terrain et sans passage devant les instances du personnel.

Aujourd'hui l'analyse des risques résiduels a été réalisée et auditée par l'INERIS, organisme réputé indépendant conseillé par la DGS du Ministère. Il apparaît dès lors que les risques dénoncés par les organisations syndicales en général et **la CGT** en particulier étaient fondés, et que la construction en cours n'est pas adaptée à la forte pollution du milieu. Pire, les analyses réalisées n'ont pas été faites comme elles auraient dû l'être, et ont été menées de manière à en minimiser les résultats.

Avouez que cela interroge à plus d'un titre dans un ministère chargé de la santé publique dans lequel travaille des agents de santé environnement chargés de missions concernant les « sites et sols pollués ».

Et les conditions opaques dans lesquelles cette opération a été menée, et signée dans le dos des organisations syndicales mériteraient que l'IGAS s'y intéresse de très près.

Le CHSCT de l'ARS Ile de France vient de voter une résolution pour recourir à l'expertise afin de définir quelles mesures devront être mises en place pour suivre les agents et préparer les mesures de protections nécessaires.

Dans tous les cas, si ce projet est mené à terme, la course effrénée à la réduction des coûts de l'agence conduira ainsi à mettre en danger la santé de ses agents.

Car le risque d'exposition de ces derniers à des substances cancérigènes est aujourd'hui avéré et la structure du bâtiment qui est déjà en partie construite ne sera pas adaptée pour faire efficacement barrage à ce risque. Il n'y a donc qu'une seule solution : l'abandon du projet!

Et **la CGT** demande votre intervention pour en convaincre la direction de l'agence.

Dans la négative, vous auriez également à expliquer pourquoi le ministère accepte d'exposer ses agents, ceux de l'assurance Maladie, ainsi que tous les prestataires et intervenants sur le site, à des substances chimiques aux effets nocifs pour leur santé.

Le CNC devait être informé de ce type de situations.

Dans la suite de sa précédente intervention, **la CGT** demande également que les procédures d'instruction et de validation des baux immobiliers qui ont un impact évident sur les conditions de vie et travail des agents soient révisées et s'inscrivent systématiquement dans un processus d'analyse préalable qui prenne en compte leur santé. Le Ministère est partie prenante de ce type d'opération, il ne peut rester en dehors en invoquant l'autonomie des directeurs généraux.

Ce n'est pas la première fois que ce genre de situation apparaît (nous l'avons évoqué, l'ARS Normandie avait déjà été une alerte) et il est inacceptable que la santé des agents soit sacrifiée sur l'autel de la réduction des dépenses publiques. Envoyer les agents respirer des gaz cancérigènes n'a jamais constitué un levier de l'efficience !

En tout état de cause, **la CGT** prendra ses responsabilités sur cette situation qui ne peut plus rester cantonnée aux murs de l'agence.